

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue à huis clos le mercredi 24 mars 2021, à 19 h, au centre communautaire 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présents.

Considérant les mesures mises en place pour restreindre la propagation de la COVID-19, la présente séance est tenue à huis clos et rendue publique en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-03-071

**Avis de convocation et
ouverture de la séance**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation tel que reçu conformément à l'article 156 du Code municipal et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPEDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

À : Monsieur Frédéric Caron, conseiller;
Madame Manon Lacroix, conseillère;
Monsieur Hugues Berger, conseiller;
Monsieur Patrick Santerre, conseiller;
Madame Marie Element, conseillère;
Monsieur Bruno Côté conseiller;
Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier;
Madame Chimène Ngomanda, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par monsieur Marcel Belzile, maire, pour être tenue à 19 h au Centre communautaire, 6 rue Keable, le mercredi 24 mars 2021 et qu'il y sera pris en

considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Projet Résidence La Seigneurie – Entente de subvention – Autorisation de signature;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 19 mars 2021



Marcel Belzile
Maire

Résolution 2021-03-072

**Résidence La Seigneurie –
Entente de subvention –
Autorisation de signature**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser messieurs Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'*Entente concernant la subvention à la municipalité de Sayabec pour le financement du projet d'habitation Résidence La Seigneurie* entre la Municipalité, la Société d'Habitation du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes en direct sur notre page Facebook sont invitées à poser leurs questions en lien avec le sujet l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2021-03-073

Levée de l'assemblée

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 14.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib